

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 201-2023

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Alfred le 3 avril 2023 :

Règlement 201-2023 – Amendant le règlement 195-2023 décrétant les taux des taxes et des tarifs de compensation pour l'année financière 2023 par la modification de l'article 3

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 9, route du Cap, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Alfred, ce 4 avril 2023

Émilie Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière